

ecolo

DURBUY

Questions d'actualité

Conseil communal du 11/10/2023



1. Église de Grand-Han : quel sort la commune réserve-t-elle à cette église ?

Réponse du Collège :

La famille qui souhaitait réaffecter le bâtiment a déclaré forfait.

Le bâtiment entretemps s'est fortement délabré.

Faute de projet, l'église risque d'être détruite,

Le bâtiment n'est pas sur l'inventaire du patrimoine.

Un nouvel appel va être relancé : le dossier serait en cours à l'Administration communale.

2. Halloween sonore de Adventure Valley à Rome : les voisins seront-ils respectés cette année ?

Pendant 24 jours, dès le w-e du 13 au 15 octobre, puis durant les vacances d'automne, du 20 octobre au 4 novembre, le Groupe Coucke organise un événement extérieur sur le thème de l'Halloween, avec effets spéciaux et animation sonore très puissante dans le parc.

Les voisins ont vécu des moments très difficiles l'an passé et ils craignent de le revivre cette année 2023.

À titre préventif, puis-je inviter le Bourgmestre à veiller à la quiétude des citoyens ?

Réponse du Collège :

Philippe Bontemps, bourgmestre, chef de la Police, a déclaré qu'il ne tolérera aucun débordement, et qu'il prendra contact avec les responsables pour leur rappeler sa position ferme.

3. Gobelets en plastique réutilisables - Rappel décret wallon

J'ai été étonné, lors de la soirée d'ouverture de la saison culturelle du Centre culturel de Durbuy, d'apprendre que la commune refusait l'utilisation de gobelets réutilisable, pour des raisons sanitaires venant de l'AFSCA.

Conséquence : des gobelets jetable ont été achetés et utilisés.

Renseignements pris auprès du Cabinet de la Ministre de l'Environnement, Céline Tellier, il ressort que la position de l'AFSCA est la suivante :

L'AFSCA n'interdit en aucune façon le nettoyage des gobelets réutilisables à la main ou avec un lave-vaisselle classique. Il n'y a pas non plus l'obligation d'utiliser un détergent quelconque. Le nettoyage du gobelet réutilisable doit être considéré comme celui d'un verre « classique ».

J'invite dès lors la commune à cesser de politiser une bonne décision prise par une Ministre clairvoyante, dans le cadre d'une Directive européenne.

À noter que l'achat de gobelets jetables est désormais interdit en Wallonie.

Je vous remercie pour votre attention

Eric Jurdant